

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU MEDICAMENT  
ET DES LABORATOIRES

SOUS-DIRECTION DU MEDICAMENT

SERVICE DES VIGILANCES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PHARMACY, DRUGS  
AND LABORATORIES

SUB-DEPARTMENT OF DRUGS

DEPARTMENT OF VIGILANCES

DAB-434  
N°

CP/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SV/eb. /-

Yaoundé, le 20 NOV 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le **Ministre de la Santé Publique, le Docteur MANAOUDA Malachie**, en accord avec l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC-INTERPOL) **porte à l'attention de l'opinion nationale et internationale** d'une alerte relative à quatre produits contenant des ingrédients médicaux puissants, dont des stéroïdes et une substance interdite, lesquels ont des effets néfastes sur la santé humaine en circulation au niveau international.

En effet, une analyse effectuée par les Autorités des Sciences de la Santé Singapouriennes sur ces produits, à savoir : « **ENRU PLUS+** », « **HKT HERBA KURUS TRADISI** », « **PILL HUA LUO CIN TAN** », et « **SPINACH GINSENG HERB SUGAR** », a révélé qu'ils contiennent des stéroïdes, de la sibutramine (un médicament de perte de poids interdit) et le tadalafil (un médicament indiqué contre le dysfonctionnement érectile), dont les effets secondaires sur les consommateurs sont : les palpitations cardiaques, l'étourdissement, l'essoufflement et l'insomnie sévère.

**Docteur MANAOUDA Malachie** précise que ces médicaments ne disposent pas d'autorisations de mise sur le marché sur le territoire camerounais et recommande une vigilance accrue au niveau des chaînes d'approvisionnement du pays et un contrôle systématique dans les formations sanitaires afin de stopper la circulation desdits produits. Aussi, Il invite les populations à s'approvisionner en produits de santé auprès des fournisseurs agréés et rappelle que l'automédication comporte un risque accru pour la santé de même que l'utilisation des médicaments de la rue.

Par Conséquent, le **Ministre de la Santé Publique** invite tous ceux qui seraient en possession des produits sus-incriminés à ne point les distribuer et/ou les consommer. Il exhorte ceux et celles qui auraient utilisé ces produits et auraient présenté des événements indésirables, de consulter immédiatement les professionnels de santé qualifiés et de signaler l'incident à la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoire via l'adresse mail : [info@dpml.cm](mailto:info@dpml.cm) et/ou [vigilancedpmlcmr@gmail.com](mailto:vigilancedpmlcmr@gmail.com).

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
  
**Dr MANAOUDA Malachie**